

DÉLIBÉRATION DU 14 FEVRIER 2020

Numéro enregistrement Préfecture : DC-20200214-2

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Sur convocation de son président, Monsieur Serge RIGAL, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. du Lot s'est réuni vendredi 14 février 2020 à 9h30 dans les locaux de la Direction départementale du SDIS du Lot, Rue Hautesserre à CAHORS en présence de Monsieur le Préfet du Lot.

Etaient Présents

Avec voix délibérative :

Monsieur Serge RIGAL, Madame Véronique CHASSAIN, Madame Nathalie DENIS, Madame Michèle FOURNIER-BOURGEADE, Madame Françoise LAPERGUE, Madame Catherine MARLAS, Monsieur Gérard ALAZARD, Monsieur Fausto ARAQUE, Monsieur Guillaume BALDY, Monsieur Vincent BOUILLAGUET, Monsieur Jacques COLDEFY, Monsieur Robert LACOMBE, Monsieur Serge NOUAILLES, Monsieur Claude TAILLARDAS

Sans voix délibérative :

Colonel hors-classe Bernard TACHET des COMBES, Médecin colonel Marie-Pierre TAILLADE, Capitaine Jean-Pierre CHABREYROUX, Capitaine Philippe DELTOUR, Capitaine Eric DELMAS, Adjudant-chef Philippe LEROUX.

Assistaient également :

Madame Marie-José SOURSOU, Madame Marie-Ange FAIVRE, Colonel Yves MARCOUX, Lieutenant-colonel Olivier BLANCO, Lieutenant-colonel Jérôme FERRAGE, Madame Marie-Ange MAGRE, Madame Marie THIVEAUD, Monsieur François GOMEZ, Madame Céline TODESCHINI.

Etaient absents / excusés :

Madame Monique BOUTINAUD, Madame Marie-Odile DELCAMP, Madame Danielle DEVIERS, Madame Josiane HOEB-PELISSIE, Madame Nicole PAULO, Madame Geneviève LAGARDE, Monsieur Pierre DESTIC, Monsieur Christian DELRIEU, Monsieur Pascal LEWICKI, Monsieur Denis MARRE, Monsieur Jean-Michel SANFOURCHE, Monsieur Michel SIMON, Monsieur Michel SYLVESTRE, Monsieur Willy LUIS, Madame Véronique BAILLY, Lieutenant-colonel Virgile MOREAU.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration approuvent le budgetaire en ces termes :

Contexte de préparation du DOB 2020

Le DOB 2020 a été préparé en reportant les dépenses 2019, il en résulte une augmentation de 0,38% (54 557 €).

En recettes le bloc communal est augmenté de 0,9% (57 562 €) et le département de 1,2% (79 687 €)

Le constat est le suivant :

Reconduction des dépenses 2019 en 2020	14 313 851 €	+ 0,38%
Estimation des recettes 2020	13 452 189 €	- 5,67%

Déséquilibre 861 662 €

Le déficit est consécutif à une baisse des recettes propres du SDIS :

- 413 552 € Excédent reporté
- 448 000 € Amortissement neutralisé
- 50 000 € Carences
- 75 210 € Recettes diverses

Suite à une réunion de travail entre le président, le directeur général des services du Département, le directeur et le directeur adjoint du SDIS, il a été acté, compte tenu que le Département ne peut pas augmenter sa contribution au-delà de 1,2%, qu'il était impératif que le SDIS présente un budget en équilibre avec cette seule hausse de recettes. Une subvention d'équipement du département en investissement peut être envisagée pour compenser l'éventuelle neutralisation de l'amortissement.

Pour cela il doit être présenté au CASDIS une proposition de BP 2020 avec une baisse des dépenses de fonctionnement permettant de trouver l'équilibre lors du vote du BP.

Pour autant, le SDIS est face à des besoins nouveaux exposés lors du RERCP.

Seuls deux d'entre eux sont conservés dans la proposition :

- Recrutement d'un SPP du grade de caporal (47 200 €) pour équilibrer la perte des emplois d'avenir : recrutement prévu en 2019 mais reporté en 2020.
- Recrutement d'un technicien (40 500 €) pour le service SIC (Systèmes d'Information et de Communication) pour lui permettre de porter le projet NexSIS générateur d'économies en fonctionnement à court terme et d'une sécurisation de l'informatique opérationnelle.

Ont été repoussés :

- La sécurisation du parcours du médicament.
- Le renforcement du Potentiel Opérationnel Journalier (POJ) du CSP CAHORS par le recrutement de 4 SPP.
- Le renforcement de la formation.
- La pérennisation d'un emploi au GSTB.
- L'évolution de la stratégie.
- Les dépenses nouvelles à caractère social :
 - Subvention COS
 - Subvention protection sociale SPP et PATS
 - Subvention protection sociale SPV

Postulats d'élaboration de la proposition de BP 2020

- Le BP du SDIS doit être équilibré par une diminution de ses dépenses.
- La rémunération principale des personnels permanents ne doit pas être impactée.
Nota : une augmentation de l'indemnité de feu négociée au plan national (évolution de 19% à 25%) aura une incidence annuelle de 159 000 €. Cette somme n'est pas incluse dans le projet de BP.
- L'indemnisation des SPV ne doit pas être impactée.
- La diminution de la capacité opérationnelle du SDIS doit être la plus limitée possible, au moins pour 2020.

Etude comparée des indicateurs financiers des SDIS - Analyses et constats

En complément de la proposition de BP, et comme cela a été demandé lors du RERCP, il est proposé une analyse comparative du SDIS du LOT avec d'autres SDIS (les SDIS de catégorie C dont fait partie le SDIS du Lot, les 17 départements de moins de 250 000 habitants retenus par le Département pour se comparer, appelés panel, et les SDIS d'Occitanie).

Vous trouverez ci-après les conclusions que l'on peut tirer de cette étude et l'analyse combinée avec la conjoncture actuelle du SDIS.

Le coût par habitant du SDIS du Lot est inférieur de 3 à 4 € par habitant en fonction du groupe de comparaison (catégorie C, panel ou Occitanie).

Les participations du Département et du bloc communal sont inférieures aux moyennes de ces groupes (entre 0,61 €/hab. et 4,39 €/hab.).

Les dépenses de fonctionnement sont limitées grâce à une masse salariale légèrement inférieure aux moyennes considérées, malgré un poids de la dette unique en France qui soutient un investissement supérieur à la moyenne. Une masse salariale inférieure n'est pas toujours un signe positif si l'adéquation entre les moyens humains et les besoins n'est pas atteinte.

Le poids de la dette est tel qu'il y a un risque important que le SDIS ne puisse plus contracter d'emprunt puisqu'il arrivera un moment où l'amortissement (seule recette d'investissement hors emprunt et FCTVA) ne couvrira plus l'annuité de remboursement du capital.

La rigidité des charges limitée, malgré le poids des intérêts, permet d'avoir une certaine souplesse dans la réalisation du budget sur une année, ce qui compense l'absence d'inscription en dépenses imprévues, mais elle ne produit plus assez d'excédent pour équilibrer le budget d'une année sur l'autre à dépenses constantes (hors évolutions du GVT et contractuelles).

Si l'on peut se féliciter que le SDIS du Lot « coûte moins cher » il faut être conscient qu'il résulte de cette situation que les produits de fonctionnement (contributions) ne permettent pas :

- de compenser l'absence d'autofinancement ce qui impose de continuer à accroître la dette jusqu'à atteindre le niveau où il ne sera plus possible d'emprunter ce qui imposera la réduction brutale de la capacité d'investissement ;
- de constituer un excédent, ce qui ne permet plus d'absorber les augmentations des dépenses endogènes (GVT, contrats, fluides, décision du CASDIS...) et exogènes (évolutions statutaires, des risques...) sans avoir recours à une augmentation des recettes. Le SDIS s'est retrouvé confronté à cette situation plusieurs fois ces 20 dernières années. Et à chaque fois une augmentation massive de la contribution du Département a été nécessaire. La suppression du levier fiscal dans les recettes du Département rajoute un élément nouveau à cette problématique vécue depuis plusieurs années par le SDIS.

Un dernier élément à intégrer dans l'équation budgétaire est la fragilité opérationnel qui permet au SDIS de répondre aux demandes de secours d'urgence. Il repose sur le volontariat alors que celui-ci arrive à bout de souffle dans des secteurs où l'activité économique ne permet plus de s'appuyer sur des employeurs en capacité de libérer facilement du personnel en journée. Dans le même temps, les employeurs publics n'ont pas tous entendu les appels à renforcer le volontariat sapeur-pompier dans leurs structures de manière à corriger le déficit de disponibilité en journée.

Pour conserver la capacité opérationnelle actuelle, le recrutement de sapeurs-pompiers professionnels est inéluctable tant pour consolider le CSP CAHORS que pour structurer les potentiels opérationnels journaliers diurnes de certains centres d'incendie et de secours.

Le SDIS n'est pas en capacité de financer ce recrutement.

Proposition de DOB 2020

Mesures 2019 prorogées en 2020

- Neutralisation de l'amortissement immobilier **448 000 €**
Réalisée sur le budget 2019, elle a été compensée par le département par une subvention d'équipement du même montant. Cette compensation est prévue également pour cette année.
- Excédent reporté : estimé à **200 000 €**.

Le déséquilibre est ramené à 301 262 €

Economies proposées

Le travail réalisé par les services a consisté, en respectant les postulats, à identifier toutes les réductions envisageables sur leurs crédits.

Groupement des services opérationnels

- Suppression des exercices au niveau départemental et des UTIS **10 000 €**
- Convention AIRVOLIA (surveillance aérienne ULM et drone) **2 000 €**
- Arrêt IOMEDEL **6 000 €**
- Equipes spécialisées **55 000 €**
Formations de maintien des acquis limitées au strict cadre réglementaire; statu quo sur le volume.
- Armements opérationnels au minimum **85 000 €**
- Cette mesure consiste à armer les engins de secours avec l'effectif minimum prévu dans le règlement opérationnel
VSAV à 3 au lieu de 4
FPT à 6 au lieu de 8

Groupement des services ressources

- Provision frais avocats **20 000 €**
- Suppression des frais de déplacements en interne au département et remplacement par l'attribution d'un ticket restaurant **4 000 €**
- Suppression des repas collectifs de travail sauf repas UTIS avec chefs de CIS **1 900 €**
- Diminution de l'offre de formation **48 000 €**

Groupement du service de santé et de secours médical

- Suppression des journées scientifiques **3 000 €**
- Suppression des déplacements pour des congrès et colloques **1 500 €**

Groupement des services techniques et des bâtiments

- Suppression de la dotation d'effets de sports pour les SPP **5 000 €**

Secrétariat de direction

- Abonnements divers **1 500 €**
- Frais de bouche pour cérémonies **2 000 €**

Service volontariat

- Compte d'engagement citoyen : gel des crédits 2019 (pour alimenter l'excédent) en plus de l'absence d'inscription de crédit en 2020 **49 000 €**
- Actions extérieures : journée de la sécurité intérieure, cadets de la sécurité civile, stage citoyenneté **5 000 €**
- Tarifs formation entreprise +10% **2 500 €**

**La somme des économies réalisées est de 301 400 €
Pour un besoin de 301 262 €**

Conclusion

Le budget 2020, tel qu'il est proposé, ne laisse plus aucune marge de manœuvre et l'on peut anticiper une construction budgétaire 2021 encore plus douloureuse (abandon des postulats) même sans dépenses nouvelles.

Les besoins exposés lors du RERCP 2020 sont toujours d'actualité. D'autres besoins peuvent émerger des travaux des groupes de travail réunis dans le cadre du mouvement social.

A objectifs opérationnels constants, le POJ de CAHORS doit être renforcé. La situation des CIS à forte activité nécessite à court ou moyen terme l'affectation de SPP en semaine la journée.

A recettes constantes, le niveau de service attendu du SDIS (interne et externe) doit être revu radicalement à la baisse. La mise à jour du SDACR prévue pour aboutir à la fin du 1er semestre 2020 doit être l'occasion de prendre les décisions nécessaires, en redimensionnant totalement la couverture des risques. Par ailleurs, l'intégration prévue de l'évolution des risques naturels (feux de végétation, faits d'intempéries) ne sera pas réalisée sur cette mise à jour.

La constitution actuelle du budget du SDIS ne permet donc pas d'envisager de conserver le même niveau de service tant dans le fonctionnement que dans l'investissement et de le préparer aux nouveaux enjeux opérationnels à venir.

Au-delà du vote du BP 2020, des mesures fortes, humaines, techniques, organisationnelles et donc opérationnelles, devront donc être prises en 2020 pour donner au SDIS dès 2021 un cap politique pluriannuel précis reposant sur les capacités des lotois à financer leur service public d'incendie et de secours.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance afin d'alimenter notre débat d'orientation budgétaire 2020 qui doit faire l'objet d'un vote formel.

Vous trouverez en annexe les documents réglementaires concernant la dette, l'état des effectifs au 1^{er} janvier 2020 ainsi que l'investissement prévisible

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

ANNEXE 1 : Etat du personnel

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, vous trouverez, en annexe, l'état du personnel du SDIS du Lot au 1^{er} janvier 2020.

Pour précisions, cet état est susceptible d'être modifié en fonction des décisions qui seront prises, lors de cette séance, en débat d'orientation budgétaire.

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU LOT

III ANNEXES				
ETAT DU PERSONNEL AU 1er janvier 2020				

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET
SERVICES GENERAUX				
Colonel hors classe	A	1	1	
colonel	A	1	1	
Lieutenant colonel	A	3	3	
Commandant	A	2	2	
Capitaine	A	6	6	
Lieutenant	B	18	18	
Adjudant	C	14	14	
Sergent	C	15	15	
Caporal	C	9	9	
Sapeur pompier	C	0	0	
TOTAL		69	69	
SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS				
MEDICAL				
Médecin de classe exceptionnel	A	1	1	
Médecin hors classe	A	0	0	

Médecin de 1ère classe	A	0	0	
Médecin de 2ème classe	A	0	0	
Pharmacien de classe excep.	A	0	0	
Pharmacien hors classe	A	0	0	
Pharmacien de 1ère classe	A	0	0	
Pharmacien de 2ème classe	A	0	0	
Cadre de santé de 1ère classe	A	1	1	
Cadre de santé de 2ème classe	A	0	0	
Infirmier chef	B	0	0	
Infirmier principal	B	0	0	
Infirmier	B	0	0	
TOTAL		2	2	
FILIERE ADMINISTRATIVE (1)				
Attaché hors classe	A	1	1	
Attaché principal	A	0	0	
Attaché	A	2	2	
Rédacteur principal 1° classe	B	1	1	
Rédacteur principal 2° classe	B	3	3	
Rédacteur	B	0	0	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	10	10	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	2	2	
Adjoint administratif	C	6	6	
TOTAL		25	25	
TECHNIQUE (2)				
Ingénieur	A	0	0	
Technicien principal 1° classe	B	1	1	
Technicien principal 2° classe	B	2	1	
Technicien	B	2	2	
Agent de maîtrise	C	0	0	
Adjoint technique principal 1ère classe	C	4	4	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	3	3	

Adjoint technique	C	4	4	
TOTAL		16	15	
SOCIALE (3)		0	0	
MEDICO-SOCIALE (4)		0	0	
MEDICO-TECHNIQUE (5)		0	0	
SPORTIVE (6)		0	0	
CULTURELLE (7)		0	0	
ANIMATION (8)		0	0	
Animateur principal 1°C	B	1	1	
TOTAL		1	1	
EMPLOIS NON CITES (9)		0	0	
TOTAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9)		113	112	

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU LOT

III ANNEXES

ETAT DU PERSONNEL AU 1ER JANVIER 2020

GRADES OU EMPLOIS (emplois pourvus)	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)	CONTRAT (4)
1 engagé service civique	ESC	TECH		Indemnité mensuelle versée par l'agence du service civique fixée par l'article R 121,23 du code du service national
1 SP contractuel	C	SP	353	CDD Remplacement agent titulaire momentanément absent
1 adjoint technique	C	TECH	348	CDD Accroissement temporaire d'activité

1 attaché CDI	A	ADM	810	collectivité
TOTAL	4			

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

FIN : Financier

OPS : Opérations

TECH : Technique et informatique dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

COM : Communication

MS : Médico-social

MI : Médico-technique

SP : Sportif

ANIM : Animation

ENT : Entretien

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

ANNEXE 2 : Structure et gestion de la dette arrêtée au 31/12/2019

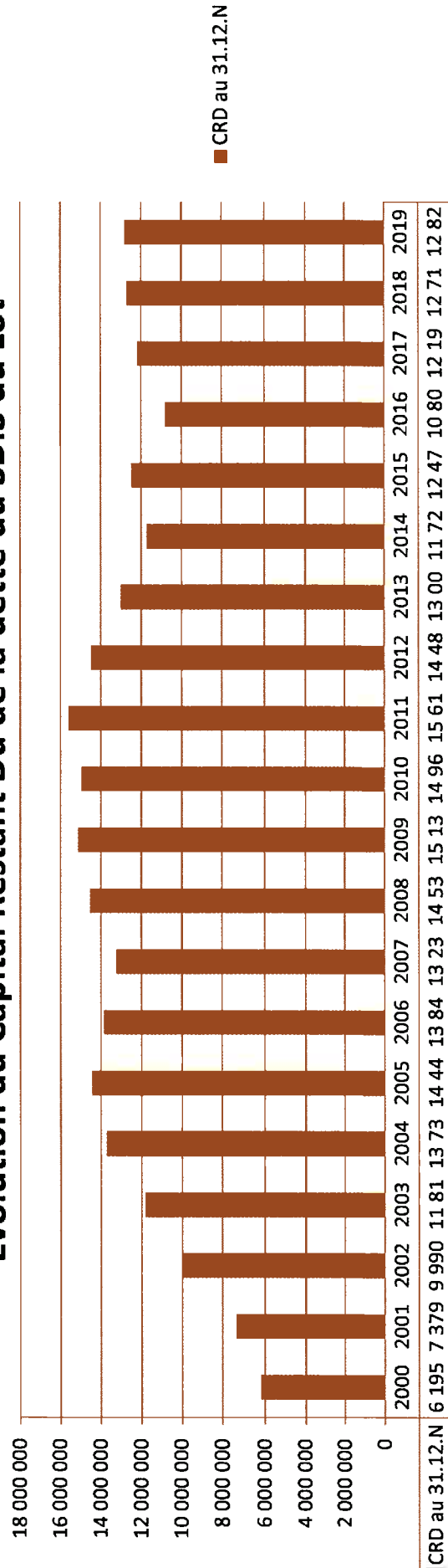
Etat global de la dette de l'exercice au 31 décembre 2019.

Numéro de l'emprunt	Prêteur	Date de versement des fonds	Date de fin	Durée en mois	Taux nominal	Type de taux	Périodicité	Capital initial	Capital restant dû	Échéances mandatées de l'année 2019		
										Amortissement cumulé de l'année	Intérêts cumulés de l'année	Échéances de cumulées de l'année
1641												
900022087112	CREDIT LOCAL DE France	01/02/2004	01/03/2021	177	4,42	V	T	1 550 091,15	266 265,75	124 740,68	17 282,48	142 023,16
900022087312	CAISSE EPARGNE MIDI PYRENEE	02/06/2007	28/12/2027	240	4	F	A	1 672 000,00	668 800,00	83 600,00	7 373,52	90 973,52
900117942012	CAISSE EPARGNE MIDI PYRENEE	17/07/2009	10/12/2020	120	4,51	F	T	2 530 000,00	253 000,00	253 000,00	18 541,74	271 541,74
900129402012	CAISSE EPARGNE MIDI PYRENEE	24/11/2009	24/11/2019	144	4,85	F	T	498 000,00	0,00	49 800,00	0	49 800,00
900213500012	CR CREDIT AGRICOLE	06/04/2012	30/04/2019	84	4,31	F	A	1 603 000,00	0,00	229 000,00	9 869,90	238 869,90
900315970612	LA BANQUE POSTALE	17/01/2014	01/02/2024	120	2,86	F	T	217 000,00	92 225,00	21 700,00	2 972,62	
900388381312	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	06/02/2015	01/02/2025	120	1,57	F	T	810 322,00	425 419,05	81 032,20	7 474,21	
900456610312	LA BANQUE POSTALE	22/12/2015	01/01/2031	180	1,77	F	T	1 503 500,00	1 127 625,05	100 233,32	21 067,79	
00000991136	CR CREDIT AGRICOLE	24/02/2017	29/02/2032	180	0,85	F	T	1 160 316,00	947 591,40	77 354,40	8 465,48	
MON517880EUR	LA BANQUE POSTALE	01/12/2017	01/12/2032	180	1,22	F	T	1 856 317,88	1 723 723,76	132 594,12	22 040,46	
MON523073EUR	LA BANQUE POSTALE	21/12/2018	01/01/2034	180	1,38	F	T	2 394 244,00	2 274 531,79	119 712,21	25 285,20	
900743341112	CREDIT AGRICOLE	26/12/2019	31/12/39	240	0,63	F	T	2 099 728,00	2 099 728,00	-	-	
Nombre d'emprunt	12		Total du compte 1641					18 027 113,15	9 878 909,80	1 272 766,93	140 373,40	1 313 403,39

Envoyé en préfecture le 24/02/2020
 Reçu en préfecture le 24/02/2020
 Affiché le 24/02/2020
 ID : 046-284600012-20200214-DC202002142-DE

900022087412	CACIB	15/01/2004	15/01/2023	240	3,82	F	A	3 336 000,00	667 200,00	166 800,00	32 301,28	1 99101,28	
900022087512	CACIB	15/10/2004	15/11/2025	264	3,97	F	A	2 564 975,00	732 845,00	122 142,00	34 414,41	156 556,41	
900022087712	CACIB	15/01/2006	15/02/2025	240	3,95	F	A	2 830 804,00	849 240,00	141 540,00	39 679,36	181 219,36	
900134980112	CACIB	22/01/2010	15/11/2021	144	1,635		A	1 820 000,00	364 000,00	182 000,00	1 770,36	183 770,36	
900168880612	CACIB	31/01/2011	15/06/2022	144	2,145		A	1 100 000,00	330 000,00	110 000,00	1 655,17	111 655,17	
Nombre d'emprunt	5	Total du compte 16441							11 651 779,00	2 943 285,00	722 482,00	109 820,58	832 302,58
TOTAL GLOBAL	16								27 579 164,15	12 822 194,80	1 995 248,93	250 193,98	2 245 442,91

Evolution du Capital Restant Dû de la dette du SDIS du Lot



Envoyé en préfecture le 24/02/2020

Reçu en préfecture le 24/02/2020

Affiché le 24/02/2020

SLO

ID : 046-284600012-20200214-DC202002142-DE



SERVICE
 DEPARTEMENTAL
 D'INCENDIE
 ET DE SECOURS

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ANNEXE 3 : Investissement

A – LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Le programme d'équipement 2020 prévisionnel est estimé à **4 511 727 Euros**.

A ce stade, les prévisions montrent des reports à hauteur de 2 213 430 Euros et un solde d'exécution positif de **2 458 660 Euros** qui permettra de financer le montant des reports.

Toutes les dépenses d'investissement devront être validées lors du vote du PPI en mars 2020.

1- Les dépenses d'investissement

	BP 2019	BP 2020	différence	évolution
plan d'équipement mobilier	2 939 824	3 357 755	417 931	14,22%
plan d'équipement immobilier	1 210 393	1 153 972	- 56 421	-4,66%
Sous/total PE :	4 150 217	4 511 727	- 361 510	8,71%
remboursement du capital des emprunts	2 035 153	1 866 853	- 168 300	-8,27%
opérations d'ordre de transfert	38 228	30 000	- 8 228	-21,52%
opérations d'ordre patrimoniales	28 000	28 000	-	0,00%
autres dépenses	4 000	4 000	-	0,00%
Neutralisation	448 000	447 404	-596	-0,13%
S/TOTAL	6 703 598	6 887 984	184 386	2,75%
restes à réaliser exercice précédent	2 172 135	2 213 430	41 296	1,90%
TOTAL	8 875 733	9 101 414	225 682	2,54%

- Les investissements immobiliers : **1 153 972 Euros**
- Les investissements mobiliers : **3 357 755 Euros**
- Le remboursement du capital : **1 866 853 Euros**
- Les autres dépenses d'investissement : **62 000 Euros**

Les autres dépenses d'investissement se composent de 58 000 Euros d'opération d'ordre et de 4 000 € de frais de publicité.

- **Neutralisation des amortissements : 447 404 euros**

Contrepartie de la neutralisation effectuée en fonctionnement.

2- Les recettes d'investissement

	BP 2019	BP 2020	différence	évolution
solde d'exécution reporté	2 862 154	2 458 660	-403 494	-14,10%
emprunt (d'équilibre)	2 722 727	3 273 348	550 621	20,22%
FCTVA	425 229	432 339	7 110	1,67%
Subvention du département	448 000	458 000	10 000	2,23%
produit des cessions d'immobilisation	50 000	50 000	-	0,00%
amortissements	2 339 623	2 401 067	61 444	2,63%
opérations d'ordre patrimoniales	28 000	28 000	-	0,00%
TOTAL	8 875 733	9 101 414	225 681	2,54%

Le financement de la section d'investissement se fait principalement grâce à la dotation aux amortissements, au FCTVA et à l'emprunt.

Nous retrouvons également dans cette section des dépenses d'ordres.

Les membres du CASDIS approuvent les orientations budgétaires nécessaires à la réalisation du budget 2020 qui vous sera présenté en mars 2020.

Détail du vote :

Présents : 14
 Votants : 14
 Pour : 11
 Contre : 00
 Abstention : 03

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
 Cahors, le

24 FEV. 2020

**Le Président du Conseil d'Administration du Service
 Départemental d'Incendie et de Secours du Lot**



Serge RIGAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.